Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

Centro svizzero per la costruzione adatta agli andicappati

Bulletin d'information

No 11-87 novembre 1987

Sommaire: Page

Avant propos

Services régionaux de consultation 1
- Rencontre des commissions romandes des barrières architecturales à Delémont 2
- Rencontre des conseillers en construction de Suisse alémanique et du Tessin à Aarau 7

Relations publiques 9
- Campagne de RP: le coup d'envoi est donné 9
- Film vidéo en préparation 9
- Suppression des barrières architecturales dans le logement 11

Informations 13
- Rapport du séminaire du Groupe de travail suisse pour la réadaptation 14
- Séminaire autrichien sur la construction adaptée 16
- Séminaire du CIB/W84 - Renewal of Inner Cities 17
- La construction adaptée aux personnes handicapées au Canada 18

Indications techniques et autres 21
- Eléments de cuisine à réglage télescopique 21
- Aide technique pour le transfert dans la baignoire 22

Nouvelles publications 23
- Offrir un meilleur service - une question d'aménagement et d'accueil 23
- The Source Book - Architectural Guidelines for Barrier-Free Design 24

Neugasse 136 CH-8005 Zürich Telefon 01/44 54 44 Postcheckkonto 80-4616-2

Avant propos

Aux conseillers en construction,
aux membres des commissions
des barrières architecturales,
à nos autres lectrices et lecteurs,

Mesdames, Messieurs,

1987 restera classée dans les annales du Centre suisse comme l'année où fut donné le véritable coup d'envoi de tout un ensemble d'activités entrant dans le domaine des relations publiques. Avec la révision et la diffusion, début 1988, de la nouvelle norme du CRB, les conditions sont enfin réunies pour répandre largement une information technique de haute qualité.

Nous vous avons présenté la campagne de RP en détail dans le numéro d'avril du bulletin. Entre-temps, les préparatifs sont allés de l'avant. La première opération d'information est en cours auprès des architectes du canton de Zurich. Le bulletin vous fournit des précisions à ce sujet.

Cet automne, plusieurs manifestations importantes ont eu lieu dans notre domaine d'activité. Nous y avons pris une part active. Signalons tout spécialement le séminaire annuel du Groupe de travail suisse pour la réadaptation, organisé début septembre à l'EPF de Zurich, avec la participation du Centre suisse. Cette journée d'étude a procuré à tous de nouvelles impulsions. Elle a aussi permis de poser les bases sur lesquelles pourra se développer la collaboration entre conseillers en construction et professionnels de la réadaptation. Je voudrais ici exprimer ma gratitude aux membres du Groupe de travail pour la réadaptation grâce à qui le séminaire a été mis sur pied. Vous trouverez les compte-rendus des diverses manifestations dans les pages qui suivent.

A la fin de l'année, je mettrai fin aux activités que j'ai exercées jusqu'ici dans le cadre du Centre suisse. Après avoir, pendant plus de six ans, travaillé à la constitution de cette organisation - à côté de mon bureau d'architecte - j'ai choisi de me consacrer de nouveau totalement à ma profession première. Nous avons trouvé un successeur doté des qualifications et de l'engagement voulus, en la personne de Monsieur Andreas Stamm, architecte, de Wettingen (AG). Il entrera en service au Centre suisse le 4 janvier 1988.

L'idée de la suppression des barrières architecturales fait peu à peu son chemin: cette constatation justifie l'optimisme et la persévérance avec lesquels nous poursuivons notre travail. Toutefois, nous ne serions jamais parvenus aussi loin, sans le soutien constant des organisations d'aide et d'entraide - sans parler de l'appui individuel de nombreuses personnes handicapées. Je les remercie ici de l'aide et de la collaboration dont elles nous ont fait bénéficier de diverses manières.

Mes collègues du Centre suisse vont poursuivre la tâche entreprise, en garantissant à la fois continuité et innovation. En conclusion, je voudrais rappeler que leur action ne pourra porter ses fruits qu'à deux conditions: la mise en pratique des connaissances et la collaboration de tous les intéressés. En espérant que les lectrices et lecteurs du bulletin contribuent à réaliser ces conditions, je leur fais mes adieux en leur souhaitant de bonnes fêtes et une heureuse nouvelle année.

Matthias Hürlimann

Rencontres 1987 des conseillers en construction

page 2 + 7

La rencontre des commissions romandes des barrières architecturales a eu lieu le 21 octobre, à Delémont. Le Centre suisse l'a organisée en collaboration avec Monsieur F. Miserez de l'AJEBA et Pro Infirmis Jura. Après les rencontres de Neuchâtel et Sion, il s'agit de la troisième manifestation de ce type que le Centre suisse contribue à mettre sur pied. Ce sont donc 31 personnes qui se sont retrouvées au Centre Saint-François, afin de comparer leurs expériences. A titre d'innovation, un jeu de rôle improvisé figurait notamment au programme. Cette amusante "première" servait d'introduction à une table ronde à laquelle l'assistance a activement participé. Monsieur F. Mertenat, Ministre de l'Equipement et de l'Environnement du canton du Jura, a souhaité la bienvenue aux participants, au nom du gouvernement jurassien. Il a pris le temps d'assister à quelques conférences et a exprimé ses réflexions personnelles sur l'élimination des barrières architecturales. Le procès-verbal de la rencontre, reproduit ci-après, a été rédigé par Madame A.- F. Reber.

Après Zurich, Oensingen, Lucerne et Bâle, c'est Aarau qui a accueilli la 5e rencontre des conseillers en construction de Suisse alémanique. Le Centre suisse avait préparé cette manifestation en collaboration avec Monsieur F. Rimml, du service de consultation sur la construction adaptée, et Monsieur R. Keller, directeur du service Pro Infirmis Aarau. Le 29 octobre, 27 personnes se sont rencontrées dans un home-école argovien pour enfants handicapés moteurs. La journée a donné lieu à des échanges intéressants et variés. Monsieur U. Siegrist, directeur des travaux publics du canton d'Argovie, a présenté à l'assistance les salutations du gouvernement. Sa conférence a témoigné d'un réel engagement pour les objectifs de la construction adaptée. Le compte-rendu de cette journée, rédigé par Monsieur E.P. Gerber, a été adapté en français par Madame D. Naegeli-Panizzon.

Nous voudrions ici exprimer notre sincère reconnaissance à tous ceux qui ont contribué au sucès de ces deux rencontres.

Rencontre des commissions romandes des barrières architecturales

du 21 octobre 1987 à Delémont

1. Introduction

Cette journée est ouverte par M. François Miserez, président de l'Association jurassienne des barrières architecturales (AJEBA). Il souhaite la bienvenue aux participants en précisant que cette rencontre est l'occasion de fraterniser, d'échanger les expériences et de renforcer notre volonté. Il remercie le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, la secrétaire de l'AJEBA, le Centre St-François ainsi que les transporteurs pour l'aide apportée à l'organisation de cette journée.
M. Hürlimann, directeur du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés à son tour souhaite la bienvenue et souligne le progrès en matière de barrières architecturales ces dernières années. Il excuse Mlle Blanc, secrétaire romande de Pro Infirmis ainsi que Mme Nägeli-Panizzon.

2. Situation jurassienne

A) Un peu d'histoire

M. Miserez fait ensuite un historique de l'AJEBA. La première rencontre d'un groupe de travail a eu lieu le 20.12.1978 et l'association a vu le jour le 16.6.1980. Les principales actions ont été le soutien à une initiative de M. Germain Biétry de Porrentruy qui a transformé une caravanne en WC mobile accessible aux personnes handicapées, véhicule qui a été vendu en 1982 à une institution à Sion, l'obtention de places de parc et l'accessibilité de nouveaux bâtiments publics. En janvier 1980, le groupe de travail, des représentants de l'Administration cantonale, notamment le service des constructions et de l'Aménagement du territoire se sont retrouvés et il a été décidé que le service cantonal des constructions remettrait des mandats d'expertises aux 3 architectes de l'AJEBA pour les immeubles accessibles au public. L'AJEBA s'est également investi dans les activités de COP 81 (Année internationale de la personne handicapée). Elle s'est également prononcée en 1982 sur le projet de nouvelle loi sur les constructions en ce qui concerne la suppression des barrières architecturales. En 1984, le minigolf de Delémont a reçu une distinction attribuée aux édifices adaptés aux handicapés. Dès 1984, un groupe de travail oeuvre à la réalisation d'un guide jurassien sur les lieux accessibles sans barrières architecturales. En 1986 et 1987, un travail de pression a été réalisé à l'égard du Parlement jurassien qui se penchait sur la nouvelle loi des constructions.

B) Le rôle de l'Etat dans la suppression des barrières architecturales

La parole est ensuite donnée à M. André Bron, adjoint au service cantonal jurassien des constructions qui souligne l'heureuse offre venue de l'AJEBA en 1980 d'offrir ses services pour l'étude de tous les problèmes en rapport avec des mesures à prendre en faveur des personnes handicapées mais seulement pour les constructions ouvertes au public (bâtiments administratifs, églises, théâtres, etc...). Il explique ensuite l'évolution de la loi sur les constructions de 1981 à 1987. A cette époque la loi précisait que les mesures en faveur des handicapés devaient être prises dans la mesure du possible. L'avant-projet supprimait ces termes et introduisait dans la liste des bâtiments les logements pour personnes âgées.

./.

En 1982, suite à une consultation aux partis politiques, aux communes et aux associations, les barrières architecturales ont été traitées comme objet en soi par l'art. 14 et soumis par le Gouvernement à la commission parlementaire chargée du dossier. Le 1er alinéa détermine les bâtiments et installations à prendre en considération, le 2e alinéa précise quelles sont les mesures minimum qui doivent être exigées alors que le troisième donne au Département de l'Environnement et de l'Equipement la possibilité d'exiger des aménagements dans les immeubles existants. Le 19 mars 1987, cette loi passe en première lecture et le 25.6.1987, elle est adoptée définitivement. Pour conclure, il passe diverses photos de réalisations adaptées et non adaptées aux handicapés et félicite l'engagement des associations respectives.
M. Gressot, représentant des 3 architectes de l'AJEBA, dresse ensuite un bilan. Il rappelle également le cheminement de la constitution de l'AJEBA. Il précise que l'examen des permis remis par le Canton se fait à titre consultatif. Il rappelle l'importance de l'information auprès des auteurs de projets et parle des contacts (rapport de sensibilisation) avec des personnalités politiques par rapport à la loi sur les constructions.

M. Cosandey demande si dans la nouvelle loi, il est prévu quelque chose pour les malvoyants. M. Bron précise que la loi doit encore faire l'objet d'ordonnances et décrets et qu'il a pris note de la demande de M. Cosandey.
M. Manzer du Centre Suisse, informe que le norme CRB va sortir en janvier et que la question des malvoyants et des sourds a été prévue. Elle contient les normes minimales demandées pour les handicapés. Elle sera distribuée aux architectes et communes de Suisse.

C) Vers un guide jurassien

Mme Schindelholz parle du travail d'élaboration du guide jurassien des lieux accessibles aux personnes handicapées. Ce travail a commencé en 1984 suite à une sollicitation du service cantonal des arts et métiers et de l'aide sociale pour étudier la conception d'un guide. Le recueil des données a été effectué par des personnes au chômage. L'ensemble de ces données sera introduit dans l'ordinateur de Pro Infirmis Jura. Le programme informatique sera développé par M. Dalang, responsable de l'atelier informatique de Foyer-Handicap, Genève et sera disponible en 1988. Ce programme a été financé par le Secrétariat général de Pro Infirmis qui en sera le propriétaire et le mettra à disposition des intéressés.

./.

3. La situation en Suisse et au Tessin en particulier

M. Hürlimann explique ensuite que sur 9'000 bâtiments construits ou transformés en 1986, seulement 10 % ont été réalisés sans barrières architecturales. Afin de ressortir les problèmes typiques, il expose parmi 3 exemples, la situation du canton de St-Gall. Sur 100 architectes, 20 désirent construire sans barrières alors que 10 % ne veulent pas. Dans ce cas, la seule solution consiste à exiger l'application de la loi et c'est là que l'intervention du conseiller en construction est importante. 3 conditions devraient être réunies pour un travail efficace, soit l'existence d'un groupe de travail ou d'une commission qui joue le rôle de groupe de pression, l'existence de lois et normes complètes ainsi que l'existence de documents exposant les règles de la construction adaptée et pour terminer l'existence de services de consultation dotés d'un personnel compétent et suffisant. L'élimination des barrières architecturales ne peut progresser que si ces 3 conditions sont réunies. Seul le canton de Berne est parvenu à réunir ces conditions. D'autres cantons ont commencé à se donner des structures nécessaires, soit le Tessin, Lucerne, St-Gall, Les Grisons, Bâle et Zurich.
Afin de profiter de cette expérience, le conseiller du Tessin, M. Briccola, nous parle alors de l'évolution suivie par son canton. En 1960, 4 groupes sportifs sont fondés et sont bientôt confrontés avec le problème de l'accessibilité des structures nécessaires et en 1973 ils créent la Fédération tessinoise de sport handicap. En 1984, cette Fédération décide de se doter d'une nouvelle organisation répondant mieux aux besoins réels des handicapés et se transforme en Fédération tessinoise pour l'intégration des handicapés. En 1978, suite à un travail énorme de sensibilisation un article selon lequel tout établissement public ou ouvert au public doit être accessible aux personnes handicapées est introduit dans la loi cantonale des constructions. En 1986, une commission de consultation professionnelle pour une construction sans barrières architecturales est constituée et dès lors un service de consultation gratuit est créé. M. Briccola souligne pour finir l'importance d'un tel service, service qui peut garantir continuité, spécificité seulement à travers un engagement professionnel.

4. Monsieur le Ministre est parmi nous

M. Mertenat, Ministre de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura remercie d'avoir été invité à cette journée et salue cordialement l'assemblée. Il souligne le travail fourni par l'AJEBA et surtout le rôle important joué dans l'élaboration de la loi sur les constructions. Il pense qu'une construction nouvelle n'est pas forcément plus chère même si elle est adaptée aux handicapés.
M. Hürlimann remercie M. Mertenat pour l'aide de Fr. 1'000.-- apportée au Centre suisse.

5. Un jeu de rôle

L'après-midi débute par un jeu de rôle. Sujet : une maison d'habitation.
Architecte : M. Briccola; conseiller en construction : M. Letté; maître de l'ouvrage : M. Droxler et usager handicapé : M. Cosandey.
Une vive discussion s'engage sur cette maison d'habitation (problème d'accessibilité)

./.

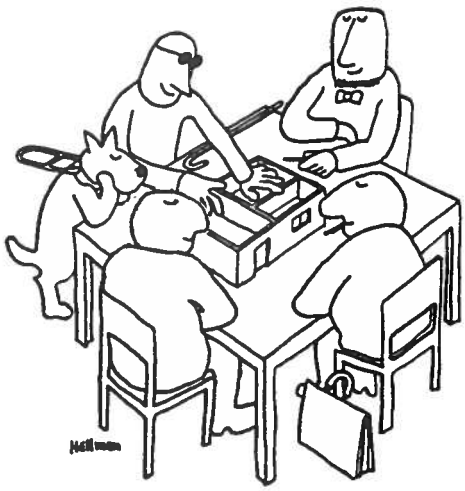

6. La situation en Suisse romande

Une table ronde est ensuite engagée avec 1 représentant de chaque commission romande.

a) Résultats obtenus par votre commission en 1987

JU = loi sur les constructions; avance pour le guide

NE = pas de grandes modifications depuis 1986. Une bêtise est à relever comme construction : musée d'ethnographie à Neuchâtel avec porte ascenseur au mauvais endroit

VD = nouvelle loi sur les constructions et l'aménagement du territoire; lettre envoyée à toutes les communes vaudoises pour dire la disponibilité de la commission. Une étudiante de l'EPFL a fait un travail de diplôme : la personne handicapée au niveau des transports

VS = renouvellement du guide; motion qui prévoit l'élargissement des barrières architecturales, pénétration plus grande dans les différentes commissions communales

GE = fin du guide; Mme Berchem participe à la réunion de la commission des travaux publics; liste des salles de réunion du canton; consultation sur la nouvelle gare de Cornavin.

b) Principal problème en matière de barrières architecturales. Comment attaquer le problème ?

JU = information et formation; cultiver les contacts personnels

NE = respect de la loi de fin 1983 qui n'est pas suffisamment stricte; manque d'engagement des personnes handicapées et des milieux intéressés (associations)

VD = information et sensibilisation. Ne pas opposer le besoin des handicapés et celui des non-handicapés. Besoin de justifier les besoins selon les milieux économiques. Bénévoles désirant se constituer en association pour être plus actifs

VS = sensibilisation par les architectes et le service cantonal des constructions. Contrôle de l'ouvrage

GE = sensibilisation et information

./.

c) Evaluation des commissions

JU = 1 assemblée générale par année. 25-30 membres. Comité de 5 personnes se réunit 1 fois par mois. Regret : pas assez de personnes handicapées.

NE = pas de consultation des projets de constructions. L'association n'a pas de possibilité de faire opposition sur les permis

VD = faire un réseau d'architectes dans chaque district. Demandes de renseignements suite à une enquête publique

VS = motivation des membres = représentation, intérêts, acharnement. Rien à changer mais à rajeunir

GE = faire une commission d'architectes, de transport, d'informations

d) Souhaits pour 1988 + objectifs personnels

JU = veiller au respect de la loi. Problème au niveau des transports en particulier par train

NE = respecter la loi. Sous-groupe pour transport. Service d'un architecte. Inventaire des immeubles accessibles, agrandir texte pour handicapés de la vue

VD = créér un intérêt dans la commission. Engagement d'une personne à temps partiel pour l'animation. Faire un guide lausannois.

VS = appuyer la motion

GE = semi-professionnaliser le travail des membres. Engager une personne motivée et professionnelle. Information importante.

Pour clore cette journée, M. Hürlimann donne encore quelques projets du Centre suisse, soit un film video destiné aux professionnels, chablon pour les architectes.

Cette journée se termine à 16.30 h.

Anne-Françoise Reber

Delémont, le 28 octobre 1987

RENCONTRE DES CONSEILLERS EN CONSTRUCTION DE SUISSE ALEMANIQUE ET DU TESSIN

Cette année, le Centre suisse avait choisi Aarau comme cadre de la rencontre des conseillers et spécialistes alémaniques et tessinois en construction adaptée. Le terme de "construction adaptée" fait immédiatement surgir à l'esprit l'image de l'utilisateur de fauteuil roulant. C'est qu'en effet le symbole du fauteuil roulant est utilisé abusivement pour représenter toutes sortes de handicaps. Désirant aller à l'encontre de cet automatisme, le Centre suisse a voulu cette fois attirer l'attention sur la situation des personnes à mobilité réduite, ne circulant pas en fauteuil roulant. Pour ces personnes, il existe en effet des règles particulières à observer dans la construction. Au cours de la rencontre, trois personnes à mobilité réduite (se déplaçant avec des cannes et porteurs de prothèse) ont fait part de leurs expériences et signalé les impératifs qui, de leur point de vue, sont déterminants.

Marches et escaliers indésirables

Les marches et les escaliers représentent fréquemment des obstacles insurmontables pour les utilisateurs de fauteuil roulant comme pour les personnes à mobilité réduite. Or, on constate souvent après coup que d'autre solutions auraient été possibles. Lorsque les marches sont indispensables, il faut prévoir de chaque côté de celles-ci une main courante fonctionnelle. Pour ce faire, elle doit présenter les caractéristiques suivantes: être facile à atteindre et assurer une bonne préhension, être continue et se prolonger d'au moins 30 cm au-delà des dernières marches, enfin, être placée à une hauteur de 90 à 100 cm. La réalité offre un tableau bien éloigné de l'idéal: il témoigne malheureusement de l'indifférence et de la négligence générales. Il n'existe pourtant aucune raison plausible expliquant pourquoi les responsables de la construction - de l'architecte à l'artisan - ne respectent pas des normes déjà anciennes. Ce bilan est encore aggravé par le fait qu'aux entrées d'immeuble et dans les magasins les balustrades et mains courantes sont souvent hors d'atteinte - pots de fleurs et marchandises formant un obstacle infranchissable.

Rampes, portes à tambour, escaliers roulants...

En ce qui concerne les rampes, la situation n'est pas beaucoup plus encourageante. Soit, elles brillent par leur absence, soit elles sont trop raides. L'impératif exigeant une pente maximale de 6% est rarement respecté. Il va de soi que toute rampe devrait être munie de chaque côté de mains courantes.
La rencontre n'avait pas l'ambition de traiter de manière exhaustive le sujet des obstacles architecturaux. Elle a cependant permis de signaler certains points fréquemment négligés: revêtement de sol, ascenseurs (s'arrêtant souvent à un palier intermédiaire), bordures de trottoir (abaissement préférable au glacis), entrées et passages séparés (sources de ségrégation). Une table ronde a montré que portes à tambour, escaliers et tapis roulants recèlent maints dangers pour les personnes à mobilité réduite.

Exemples types

Les exemples traités à l'intérieur de groupes montrent que certaines interventions proviennent d'un travail systématique, alors que d'autres sont le fait du hasard. Divers cas cités en sont la preuve: une commune rurale aménage spontanément sa gare sans barrières architecturales. L'intendante d'un home fait installer une bordure amovible dans une douche adaptée. A Zurich,

./.

on recense et on classe les WC accessibles aux personnes handicapées. Un domaine très vaste, celui des transports publics (chemin de fer, tram, bus) pose encore de nombreux problèmes. Le choix du matériel roulant s'opère régulièrement sans tenir compte des besoins des personnes handicapées. Dans ces conditions, les CFF peuvent-ils lancer leur projet "Rail 2000" sous le slogan "Transports pour tous"?

Lois et lobbies

La rencontre d'Aarau a accueilli les conseillers en construction de 10 cantons (Suisse alémanique et Tessin). Notons que, parmi eux, seul le conseiller tessinois est employé à plein temps par une association privée pour personnes handicapées. Les disparités sont très importantes entre les cantons. Certains d'entre eux n'ont pas encore de dispositions spéciales dans leur loi sur la construction. Dans d'autres, les prescriptions et recommandations se limitent aux bâtiments publics. Le canton de Berne fait figure de modèle, car il donne aux organisations pour personnes handicapées le droit de faire opposition. Il y existe ainsi un moyen de pression efficace pour faire appliquer la loi. Encore faut-il veiller à ce que lois et ordonnances soient aussi appliquées au niveau des communes.

Certains points essentiels ont été signalés. En premier lieu, les textes légaux garantissant le droit de faire opposition sont indispensables. Il faut aussi rechercher les lacunes et vérifier la conformité des projets dès la demande de permis de contruire. Enfin, il convient de mentionner, sur le formulaire de demande de permis, que le bâtiment devra être soumis à un contrôle. Souvent, les tentatives sont compromises dès le départ. Plusieurs cantons ont, par exemple, nommé un conseiller en construction, mais celui-ci n'a ni le temps ni les moyens de faire son travail convenablement.

Pour améliorer la situation, il importe de renforcer, sur le plan national, la coordination entre les organisations pour personnes handicapées. Il faut en outre nouer et entretenir des relations avec les milieux politiques. L'élimination des barrières architecturales doit s'étendre à tous les domaines de la vie: habitat, travail, transports, achats, vie culturelle, etc.

Impressions personnelles

J'ai pris part à cette rencontre avec deux autres personnes à mobilité réduite. Notre rôle était d'attirer l'attention de l'assitance sur les obstacles qui nous handicapent. Ce sujet n'a certes pas pu être discuté de manière exhaustive. En outre, la présence de personnes handicapées dans les groupes de travail n'était que fortuite. Deux objections s'imposent: d'un côté, le sujet était trop vaste et, de l'autre, il avait été conçu surtout pour des professionnels. De nombreux problèmes n'ont pu être abordés que superficielle. A mon avis, il aurait mieux valu traiter un sujet nettement délimité. En ce qui concerne la seconde objection, il faut se demander à quoi rime un séminaire de professionnels s'il ne tient pas compte de l'expérience des personnes directement concernées. La question est d'autant plus importante que les conseillers en construction ont trop peu l'occasion d'entrer en rapport avec les personnes dont ils doivent défendre concrètement les intérêts.

Ernst P. Gerber
(texte adaptaté en français)

Relations publiques

CAMPAGNE DE RP: LE COUP D'ENVOI EST DONNÉ

La campagne de RP du Centre suisse a bien débuté. Jusqu'ici, donateurs et sponsors potentiels nous ont accueillis avec une compréhension (quasi) générale. "Touchons du bois". Les contributions octroyées couvrent déjà un tiers du budget des RP (320'000 fr.). Les entreprises, surtout, comprennent très vite de quoi il s'agit et sponsorisent sans tergiverser les projets représentant pour eux de bons supports publicitaires. Nous progressons un peu plus difficilement auprès de certaines fondations. En effet, pour ces institutions, l'aide individuelle caritative passe encore avant la participation au remodelage des structures - action qui permettrait pourtant de réduire à moyen terme le nombre de demandes d'aide individuelle.

Le chablon est à votre disposition
Le chablon servant à dresser des plans sans barrières architecturales est à la disposition des intéressés. C'est la Banque cantonale zurichoise qui a sponsorisé la fabrication des chablons destinés aux architectes du canton de Zurich. Tous les conseillers en construction vont en recevoir un exemplaire gratuit. Nous avons fait fabriquer un certain nombre de chablons supplémentaires à nos frais. Vous pouvez en commander au Centre suisse, au prix de fr. 15.-- (jusqu'à épuisement du stock).

Envoi publicitaire dans le canton de Zurich
Le dernier bulletin renfermait une brève information à ce sujet. Tous les bureaux d'architecte du canton de Zurich vont recevoir deux envois, espacés d'environ 10 jours. Le premier contient une lettre, signée du service régional de consultation. Son message est le suivant: construisez des logements sans barrières. A cette lettre est jointe une fiche informative récapitulant les règles à suivre pour construire des logements adaptables. Cette fiche est incluse dans ce numéro du bulletin. La seconde lettre renferme le chablon et le prospectus "Non aux barrières architecturales", accompagné de la carte-réponse permettant de commander de la documentation. La campagne va se dérouler en novembre 1987. Le prochain bulletin vous en donnera des échos.

FILM VIDÉO EN PRÉPARATION

Le financement du film vidéo est assuré. Nous exprimons notre sincère gratitude aux donateurs. Nous vous présentons ci-dessous le concept général du film:

1. Objectif du film
Point de départ: il existe deux conditions à la suppression des barrières architecturales: la prise de conscience de son absolue nécessité et l'acquisition du savoir-faire professionnel. Dans notre pays, la situation est, à cet égard, loin d'être satisfaisante. Le film veut y remédier.

./.

Façon de procéder: le film veut produire une prise de conscience chez les architectes, les maîtres de l'ouvrage et les pouvoirs publics. Les "révélations" que nous voulons provoquer peuvent se formuler ainsi:

- Tiens, au fond, les handicapés sont des gens comme nous. Cela semble banal, mais dans la société d'aujourd'hui, les conséquences d'une telle "révélation" peuvent mener loin. Comment réagit, par exemple, quelqu'un qui "fait la charité" aux personnes handicapées, en apprenant que certaines d'entre elles prennent, elles aussi, de la drogue?
- Tiens, au fond, un handicapé n'est pas un malade. C'est une personne qui ne peut pas marcher ou qui ne voit pas ou qui entend mal.
- Tiens, au fond, une personne handicapée n'a pas besoin d'être particulièrement reconnaissante de pouvoir aller à la poste, à la banque, au théâtre, aux toilettes ou de voyager en train. Elle y a droit, comme tout le monde.
- Tiens, je n'ai pas besoin de me battre pour que mon enfant puisse aller à l'école avec les autres, même s'il se déplace en fauteuil roulant. L'architecte et le service des écoles ont prévu que le nouveau complexe scolaire serait accessible à tous.
- Tiens, au fond, les logements pour handicapés, ça n'existe pas. Il faut simplement construire des logements où tout le monde puisse vivre. (Après tout, on ne construit pas de logements spéciaux pour coureurs de fond, scaphandriers, annonceurs à la télévision ou conseillers fédéraux).
- et ainsi de suite ...

COMMENT: dommage qu'un architecte, voulant construire sans barrières architecturales, le fasse mal. Dommage pour la peine qu'il se donne, dommage pour l'argent dépensé, dommage pour ses bonnes intentions.

Des exemples: à l'aide de quelques exemples types, le film veut montrer ce qui est vraiment important, sans être ennuyeux ni académique. Il a aussi pour objectif de combattre certains préjugés tenaces, tels que: la construction adaptée, c'est plus cher, c'est plus compliqué, ça prend trop de temps, c'est laid, etc..

2. Réalisation

Le film racontera une histoire dans un style direct, animé, attachant, avec une pointe d'humour. Les moyens ne manquent pas. L'intention n'est pas de choisir la personne handicapée comme point de mire. Ce n'est pas elle qu'il faut convaincre, mais l'architecte, le promoteur, les pouvoirs publics. Il y a de nombreuses façons de faire passer le message.

Un exemple: le film relate une anecdote tirée de la "vie quotidienne du Centre suisse. Un architecte téléphone. Il désire un renseignement (barre d'appui pour des WC adaptés). En lui posant d'habiles questions, son interlocuteur apprend qu'il prépare un projet de home pour la commune de X. Un home? Pourquoi pas des logements? Parce que "le peuple" en a décidé ainsi. Contacts avec le conseil communal, la commission de construction et, finalement, avec "le peuple" à la prochaine assemblée communale. Une "révélation" suit l'autre. Nouvelle consultation. Le projet de home est abandonné au profit de logements. Les premiers locataires emménagent (quelques-uns sont handicapés).

L'important...

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés
Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen
Centro svizzero per la costruzione adatta agli andicappati

Dans le logement, c'est la suppression absolue des barrières architecturales

les 3 impératifs qui comptent:

1. ni marches ni seuils
2. portes et passages suffisamment larges
3. installations sanitaires d'accès facile

Les progrès de la médecine sont un défi pour l'architecture

L'espérance de vie augmente, et, avec elle, le nombre de personnes désireuses de rester dans leur cadre de vie familier, malgré une maladie, un accident ou les difficultés de l'âge. Désir bien légitime qui se heurte très souvent à des obstacles d'ordre architectural.

Suppression des barrières: plus efficace et plus économique que les équipements spéciaux

La demande de logements adaptés ne cesse de croître. Multiplier les équipements spéciaux - d'ailleurs très coûteux - n'est pas une solution. Il est beaucoup plus simple d'éliminer dès le départ les barrières architecturales. Les logements adaptables sont d'ailleurs faciles à louer - même à des personnes non-handicapées.

Le logement de l'avenir: une règle d'or:

Tous les appartements situés au rez-de-chaussée ou accessibles en ascenseur doivent être conçus selon les trois impératifs définis ci-dessus. A cette condition, il est ensuite possible de les adapter - à un prix raisonnable - aux besoins d'un locataire handicapé.

Cet objectif est réalisable

L'architecte qui applique cette règle dès le début d'un projet n'a aucun frais supplémentaires à craindre. Il contribue ainsi à créer des logements pour tous ceux qui deviennent handicapés dans le courant de leur vie.

Nous sommes là pour vous aider

Vous trouverez au verso des schémas illustrant les impératifs essentiels à respecter dans la construction de logements sans barrières. Nous indiquons ci-dessous les dimensions et l'enveloppe d'un fauteuil roulant.

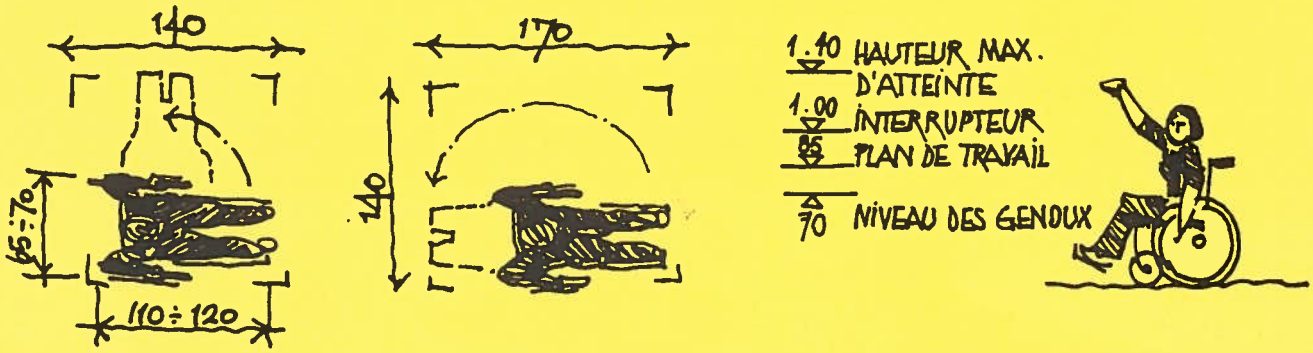

Les services suivants sont gratuitement à votre disposition:

Pour une consultation:

Service régional
de consultation
en construction

Pour de la documentation technique:

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés
Neugasse 136 8005 Zürich
Tél. 01/44 54 44

11 87 300 f

...en bref'

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen

Centro svizzero per la costruzione adatta agli andicappati

1. marches et seuils

- pas de marches pour accéder aux ascenseurs et aux logements du rez-de-chaussée
- pas de seuil aux portes de balcon

mais:

entrée principale de plain-pied
rampes de 6%
porte de l'ascenseur sur palier de plain-pied
accès au balcon sans seuil

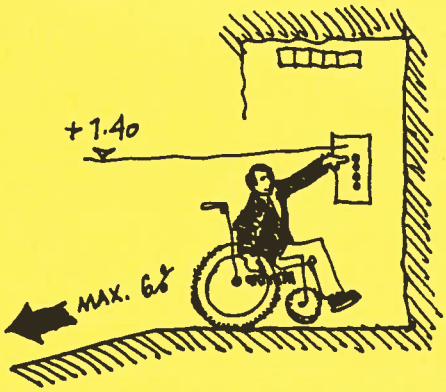

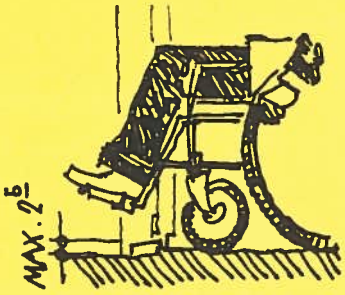

2. portes et passages

- pas de portes ni de passages trop étroits
- pas d'ascenseurs trop exigus

mais:

portes de 80 cm de large
ascenseurs accessibles aux fauteuils roulants
surface d'évolution dans la cuisine

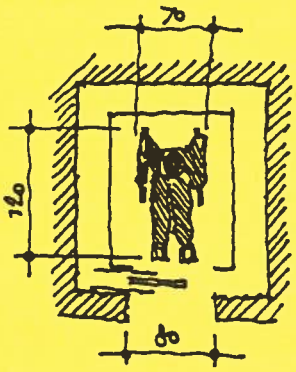

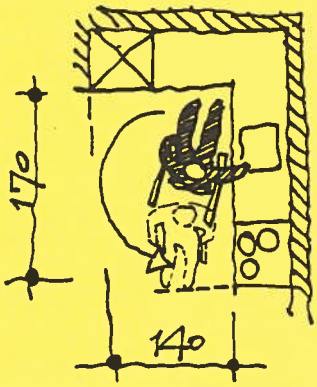

3. installations sanitaires

- pas de salles de bains trop étroites
- pas de rebord aux douches

mais:

de la place devant les toilettes
accès aisé à la baignoire
douche sans tub

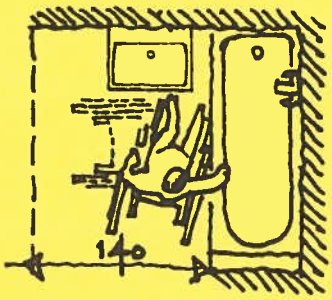

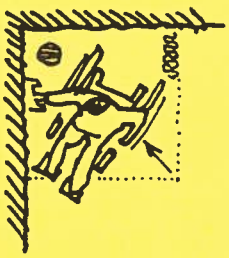

Documentation technique et service de consultation gratuits sont à votre disposition pour vous aider à préparer vos projets (adresses au verso).

Informations

Séminaire du groupe de travail suisse pour la réadaptation

page 14

Placé sous le thème "Barrières architecturales et autonomie des personnes handicapées", ce séminaire s'est déroulé le 9 septembre à l'EPF de Zurich. Il était organisé en commun par le groupe de travail suisse pour la réadaptation, l'Institut für Hygiene und Arbeitsphysiologie de l'EPFZ et le Centre suisse pour la construction adaptée. Le compte-rendu d'une participante nous donne un aperçu de cette manifestation.

Séminaire sur la construction adaptée en Autriche

page 16

Il existe en Autriche quelques initiatives isolées, très intéressantes, dans le domaine de la construction adaptée. Le principal objectif visé par le séminaire consistait à définir les moyens d'améliorer l'échange d'informations et d'expériences entre les personnes engagées dans l'élimination des barrières architecturales. Les collaborateurs du Centre suisse invités à cette manifestation ont fait part de leurs expériences et retracé l'évolution suivie par la Suisse. Ils ont par ailleurs apporté des réponses concrètes à différentes questions des participants. Matthias Hürlimann fait le compte-rendu du séminaire.

Séminaire du CIB/W84: rénovation du centre des villes

page 17

Ce séminaire international s'est déroulé à Prague, Tchécoslovaquie, du 15 au 17 octobre. Il est dû à l'initiative du groupe de travail "W84 Building Non-Handicapping Environments" du "International Council for Building Research Studies and Documentation" CIB. Les participants ont été reçus par l'organisation tchécoslovaque des personnes handicapées (Union of Disabled People in the CSSR). Matthias Hürlimann, délégué à ce séminaire, nous en présente un bref rapport.

La construction adaptée au Canada

page 18

Au cours d'un séjour au Canada cet été, Susanne Kreis, collaboratrice du Centre suisse, a contacté différents services et personnes s'occupant de la suppression des barrières architecturales. Elle nous fait part de ses expériences.

Séminaire du Groupe de travail suisse pour la réadaptation:
SUPPRESSION DES BARRIERES ARCHITECTURALES
ET AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES
ou LE RÔLE PREVENTIF DE L'ARCHITECTURE

Ce séminaire du Groupe de travail suisse pour la réadaptation s'est déroulé à l'EPF de Zurich-Hönggerberg. Etant donné le sujet, l'organisateur s'était attaché la collaboration de l'"Institut für Hygiene und Arbeitsphysiologie" et celle du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés. Cette journée d'étude a témoigné de la bonne volonté générale à l'égard des personnes handicapées - attitude dont l'ensemble de la population tire finalement avantage.

LA READAPTATION, TRAVAIL D'EQUIPE

Dans son allocution de bienvenue, Christoph HEINZ, médecin-chef de la clinique de réadaptation de la CNA à Bellikon, a fait ressortir la singularité du séminaire. Cette manifestation réunissait en effet plus de 200 personnes, venues des horizons les plus divers: médecins, architectes, ergothérapeutes, représentants des pouvoirs publics, professionels de l'action sociale, des transports et des assurances sociales. Le but de la journée était de réfléchir, avec les personnes directement concernées, aux possibilités de constituer tout un réseau d'infrastructures sans barrières architecturales - équipement dont profiterait d'ailleurs L'ENSEMBLE DE LA POPULATION. La volonté de compréhension réciproque s'est manifestée dès l'arrivée des premiers participants. Une bonne partie d'entre eux avaient en effet choisi de se rendre sur les lieux du séminaire dans un bus à plate-forme d'accès surbaissée, fabriqué par la firme Neoplan Suisse. Cet esprit d'ouverture aux autres, moteur de toute pensée sociale, a régné tout au long de la manifestation. Matthias HÜRLIMANN, directeur du Centre suisse pour la construction adapté aux handicapées a vécu cette atmosphère comme un véritable cadeau. L'organisation fêtait en effet à l'époque le cinquième anniversaire de sa fondation.

CONSTRUIRE POUR L'ÊTRE HUMAIN

Animée par Joe MANSER, une table ronde a donné lieu à de prenants échanges entre personnes handicapées et spécialistes. Il est honteux que les voeux les plus légitimes de tout un groupe de personnes soient constamment passés sous silence. Quoi de plus normal que de vouloir aller librement poster une lettre, sonner à une porte, se rendre chez le coiffeur et le médecin? Autant d'actes interdits aux personnes handicapées par les multiples obstacles semés dans nos logements, nos transports, nos lieux de travail. Une personne handicapée a pourtant, elle aussi, le droit de prendre part aux manifestations culturelles, de rendre visite à ses amis, de voyager. Elle REFUSE D'ÊTRE UN CAS PARTICULIER. Bien au contraire, les différents groupes de personnes handicapées sont prêts à des concessions réciproques lorsqu'il s'agit de trouver la meilleure solution commune. En effet, certains détails architecturaux, tels que les marches, les ressauts, les éléments divisant l'espace (barrières) peuvent servir de point de repère pour les personnes malvoyantes. En revanche, ils représentent un obstacle ou un danger pour les personnes à mobilité réduite. Les personnes handicapées attendent davantage de compréhension de la part des professionnels de la construction. On équipe bien les centres commerciaux de rampes, tapis

./.

roulants et ascenseurs, pour faciliter le passage des charriots chargés de marchandises - et faciliter ainsi la consommation. Pourquoi ne pas en faire autant dans les hôtels, les musées, les écoles etc.?

UNE QUESTION D'INFORMATION

Paul MEYER, professeur d'architecture à l'EPF de Zurich, et Heribert BINZ, architecte, ont aisément convaincu l'assistance que les professionnels ne manquent pas de bonne volonté. Ils doivent cependant être mieux informés sur les progrès accomplis dans le domaine de la réadaptation. Ces progrès, tout comme l'évolution de notre société, se traduisent par un accroissement extrêmement rapide du besoin de mobilité. Y répondre représente, pour l'architecture, un problème des plus complexes. Les professionnels sont en effet confrontés à des limites relativement rigides: prescriptions innombrables, conflits d'intérêts (monuments historiques, esthétique), topographie particulière à la Suisse.

LES POUVOIRS PUBLICS ONT BESOIN DES CITOYENS

Monsieur Eric HONEGGER a présenté à l'assistance les messages du gouvernment zurichois. En son nom, il a exprimé la volonté de traduire par des actes le mandat législatif exigeant le respect des intérêts des personnes handicapées. Pour dégager les solutions optimales, les pouvoirs publics ont besoin de la participation de tous les citoyens. De son côté, Peter BOMMER, du service de consultation zurichois, a déploré l'insuffisance de l'information. En revanche, Martin MUNTER, représentant de l'Office fédéral du logement, place ses propres expériences dans l'autre plateau de la balance. Il souhaite cependant un changement d'attitude de la part des investisseurs (la Confédération participe à raison de 6 à 8% aux dépenses de construction de logements sociaux). Toutefois, les meilleures lois ne servent à rien sans la volonté de mettre la théorie en pratique. Exposant l'exemple du canton de Lucerne, Viktor SCHULTHESS a souligné l'importance de l'INITIATIVE PRIVÉE.

PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR

Dans une conférence magistrale, le Professeur Helmut KRÜGER, de l'"Institut für Hygiene und Arbeitsphysiologie" de l'EPF de Zurich, a démontré que nous sommes tous handicapés d'une manière ou d'une autre. Si l'on voulait que l'accessibilité pour tous soit la règle, le coût de la construction augmenterait d'environ 2% - dépense minime si l'on réfléchit qu'elle couvrirait en fait tout un ensemble de mesures préventives.

Si le secteur de la construction privée ne réagit encore que lentement, celui des TRANSPORTS se distingue en revanche par son dynamisme: les expériences sont mises à profit et l'imagination est féconde. On s'y est d'ailleurs aperçu que les structures adaptées aux personnes handicapées favorisent aussi la mobilité des mères de familles et des personnes âgées.

Chaque intervenant nous a ainsi indiqué la voie à suivre pour contribuer à améliorer, dans différents domaines, la qualité de vie de l'ensemble de la population. Le séminaire a donc atteint son objectif primordial, comme l'a conclu avec satisfaction Niklaus GERBER, président du Groupe de travail suisse pour la réadaptation.

J. H. (adaptation française)

Séminaire sur la construction adaptée en Autriche

Ce séminaire s'est tenu le 12 octobre 1987 à Klosterneuburg, près de Vienne. Organisé par l'"Institut für soziales Design" (ISD) et le "Arbeitskreis für Rheumatologie, Balneologie und soziales Design", il avait pour cadre le nouveau centre de réadaptation "Weisser Hof". C'est sur l'invitation des organisateurs que le Centre suisse a pris part à cette manifestation.

Depuis longtemps, l'ISD se consacre à la conception de produits adaptés aux personnes handicapées ainsi qu'à l'élimination des barrières architecturales. Il a mené toute une série d'enquêtes et publié divers rapports*. Le Centre suisse entretient un échange régulier d'informations avec l'ISD. Il en a aussi reçu diverses impulsions intéressantes.

Le séminaire était organisé dans le cadre d'une étude menée par l'ISD. Ces travaux visent à déterminer les raisons pour lesquelles les règles de la construction adaptée ne s'imposent que difficilement en Autriche. Le séminaire devait permettre un échange d'expériences entre les personnes exerçant dans le domaine de la construction adaptée. Il avait aussi pour but de définir les moyens concrets d'améliorer la coordination et de systématiser l'action. Pratiquement tous les professionnels autrichiens de la construction adaptée étaient présents à cette manifestation, à côté de représentants d'autres secteurs: réadaptation, assurances et organisations d'aide et d'entraide.

Les précédents contacts entre ISD et Centre suisse avaient montré que la situation de l'Autriche est comparable à celle de la Suisse au moment de la création du Centre, en 1981. Quelques professionnels compétents y exercent une activité de conseil à titre accessoire et bénévole. L'échange régulier de connaissances fait défaut. Par ailleurs, il existe une multitude de services et de spécialistes dans les secteurs de l'aide aux handicapés, de l'aide sociale et de la réadaptation. Tous s'occupent plus ou moins de la suppression des barrières architecturales. Dans ces conditions, l'une des tâches prioritaires serait de planifier à long terme les étapes permettant d'aboutir à des améliorations capitales. Depuis quelque temps, l'ISD s'efforce de donner une structure à la collaboration et à la coordination. Partant d'une situation analogue, les fondateurs du Centre suisse ont fait, en quelques années, de nets progrès dans ces domaines. Les participants du séminaire attendaient donc avec grand intérêt le compte-rendu de nos expériences.

Les discussions ont toutefois révélé qu'il existe chez notre voisin d'importantes différences sur le plan de l'aide sociale et de l'aide aux personnes handicapées. Il n'y existe, par exemple, que quelques grandes assurances, semi-publiques le plus souvent, s'occupant du secteur de la réadaptation. Dans le domaine social, les prestations de services relèvent en grande partie d'organismes dépendant des communes ou des Länder. Certains disposent toutefois d'une solide expérience et font preuve de beaucoup de dynamisme.

La conclusion du séminaire: l'Autriche doit poursuivre dans la voie choisie et intensifier son effort de coordination. A cet égard, le Centre suisse peut lui servir de modèle, surtout en ce qui concerne l'aspect technique des activités. L'ISD a été chargé de poursuivre l'action coordinatrice entreprise dans le cadre de son étude.

* Liste communiquée par le Centre suisse sur demande

Séminaire du CIB/W84 à Prague: rénovation du centre des villes

Ce congrès se distinguait par son large éventail de participants. Professionnels de la construction, personnes handicapées, représentants des pouvoirs publics et d'organisations d'aide et d'entraide s'y sont livrés à des échanges et discussions témoignant de leurs compétences et de leur engagement. Le niveau des conférences est, en revanche, resté dans une honnête moyenne. L'animation régnant au congrès était certainement due partiellement aux organisateurs en présence: d'un côté, la plus grande organisation tchèque de personnes handicapées et, de l'autre, le "Royal Institute of Technology" de Stockholm ainsi que le "International Council for Building Research and Documentation" (CIB), de Rotterdam.

Les conférences ont mis en lumière les différents aspects (projet, réalisation, technique) de l'aménagement ou de la rénovation des bâtiments et des espaces extérieurs, situés au centre des villes. Par ailleurs, la discussion s'est engagée sur la question de l'intervention de groupements d'intérêts et de l'action politique.

Les échanges ont fait apparaître l'importance, pour les personnes handicapées, de pouvoir avoir accès aux bâtiments localisés dans le centre des agglomérations. De l'avis de la plupart des participants handicapés, le fait d'habiter au centre des villes présente deux principaux avantages: les prestations de services y sont nombreuses et les communications aisées (visites facilitées). En revanche, les bâtiments qui s'y trouvent, souvent anciens, posent des problèmes architecturaux complexes: pas d'ascenseur ou alors exigu, perron ou autres obstacles insurmontables. La diminution progressive de la surface réservée au logement limite l'offre et, dans les pays occidentaux, provoque la hausse des loyers. Les transports publics et les installations servant au trafic foisonnent eux aussi d'obstacles. Comme on le sait, l'aménagement des bâtiments d'intérêt historique, nombreux dans le centre des villes, constitue un casse-tête architectural. Les exemples fournis au séminaire représentaient à cet égard de véritables morceaux de choix.

A la différence des constructions nouvelles, les adaptations de bâtiments anciens occasionnent fréquemment des frais relativement importants - surtout au centre des agglomérations. Comme la Suisse, différents pays sont confrontés ici au problème des subventions de l'Etat. En Hollande, par exemple, celui-ci subventionne les dépenses supplémentaires, liées aux transformations réalisées pour les particuliers.

En conclusion, j'apporterai deux remarques qui m'ont été indirectement inspirées par le congrès. Tout d'abord, une grande partie des projets présentés avaient pour objet l'adaptation de logements. Apparemment, d'autres pays donnent aussi la priorité à ce secteur d'activités. J'ai ensuite été frappé par le nombre de pays de l'Est travaillant également de façon systématique à l'élaboration de bases techniques. Enfin, ce séminaire nous a procuré de nouveaux contacts avec des professionnels et des personnes handicapées de divers pays étrangers. Ces relations ne peuvent que contribuer à un échange d'informations fructueux.

LA CONSTRUCTION ADAPTEE AUX PERSONNES HANDICAPEES AU CANADA

De la mi-août à la mi-septembre 87, j'ai séjourné pendant 3 semaines et demi au Canada. Mes voyages dans diverses régions du pays m'ont permis d'entrer en contact avec quelques personnes travaillant à l'élimination des barrières architecturales. Ces contacts m'ont fourni l'occasion de présenter le Centre suisse et d'échanger des expériences. J'ai obtenu un aperçu du travail effectué par mes interlocuteurs - informations complétées par les observations que j'ai pu faire dans la rue et les lieux publics.

En ce qui concerne les bases législatives, il faut préciser que le Canada est doté d'une loi nationale sur la construction. Certains articles y ont trait à l'élimination des barrières architecturales. Les lois sur la construction des 9 provinces et des 2 territoires sont subordonnées à la loi nationale. La plupart de ces lois "provinciales" sont plus impératives au sujet de l'accessibilité des bâtiments et installations publics. Les municipalités, à leur tour, édictent leurs propres prescriptions qui peuvent encore aller plus loin que la loi de la province.

Le Canada ne possède pas encore de norme sur la construction adaptée, mais va s'atteler l'année prochaine à sa préparation. Dans le domaine des bases techniques, il existe divers documents intéressants, publiés par différents ministères et organisations pour personnes handicapées. Ces textes portent sur les domaines suivants: logement, sécurité en cas d'incendie dans les immeubles, aménagement de l'environnement extérieur, directives pour les gares, bâtiments pour personnes âgées, centres de loisirs et de tourisme, etc.

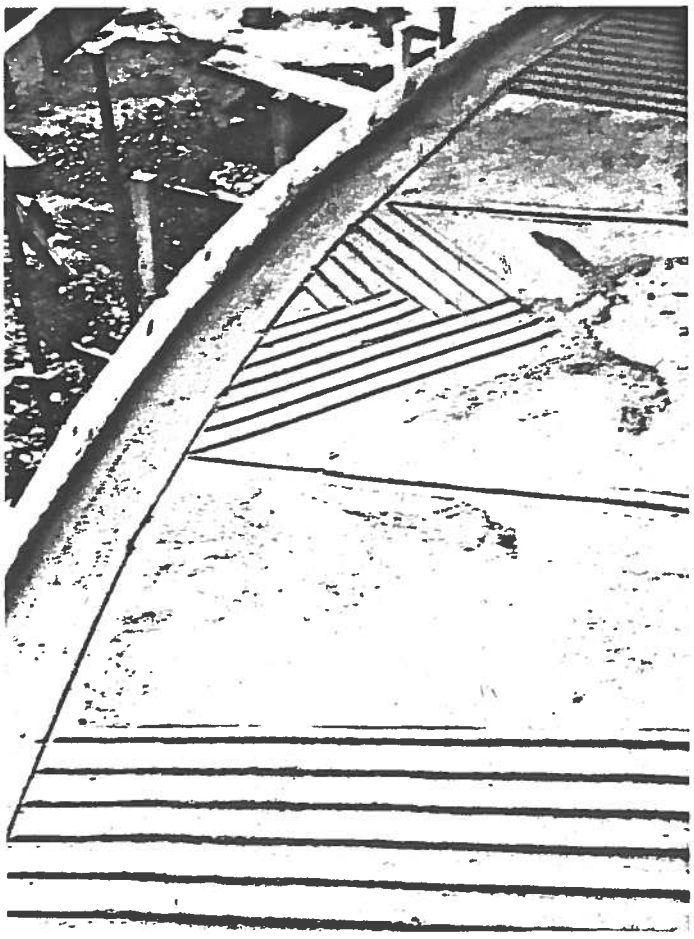

Bordure de trottoir abaissée à surface structurée

De façon générale, j'ai eu l'impression que le Canada est plus attentif que la Suisse à la suppression des barrières architecturales. A Toronto, par ex., 80% des bordures de trottoir sont abaissées aux passages pour piétons. Dans beaucoup de bâtiments relativement récents, l'entrée principale est de plain-pied. Beaucoup d'immeubles anciens sont munis de rampes d'accès. Dans tous les bâtiments ouverts au public que j'ai vus, les WC comportent une cabine pour personnes handicapées à la fois côté "dames" et côté "messieurs". Souvent ces toilettes adaptées ne sont plus signalées que par un petit symbole placé à côté du pictogramme dames/messieurs. Leur existence va de soi. J'ai noté qu'il y avait beaucoup de places de stationnement réservées. Dans les édifices publics, les stations de métro, les

./.

aéoroports et les gares, j'ai remarqué de nombreux appareils téléphoniques équipés d'amplificateur et signalés comme tels.

A Vancouver, j'ai pris un train d'un modèle tout nouveau (sky train) qui équipe le réseau express. Les stations sont pourvues à 95% d'ascenseurs accessibles en fauteuil roulant. En revanche, les métros de Toronto et de Montréal ne sont pas conçus pour le transport d'usagers en chaise roulante. Dans ces deux métropoles de plusieurs millions d'habitants, il existe un service de taxi pour personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

Je vais maintenant brièvement présenter les personnes et institutions avec qui je suis entrée en contact:

- au Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés, j'ai eu la possibilité de fouiner dans la bibliothèque - bien fournie en ouvrages relatifs à notre domaine - et y ai découvert quelques documents intéressants.
- A Toronto, j'ai rencontré l'urbaniste Larry Hodgson. Utilisateur de fauteuil roulant, il travaille depuis 9 ans au service d'urbanisme de la municipalité. Sa tâche consiste à contrôler toutes les demandes de permis de construire et à vérifier que les projets sont accessibles à tous (accès et entrée principale). Bien entendu, il essaie d'étendre son influence à d'autres points décisifs, tels que liaisons intérieures, toilettes, etc. Par ailleurs, en tant qu'architecte il donne des consultations privées concernant l'adaptation de logements et tient des conférences sur la construction adaptée.
- Le barrier-free design centre de Toronto existe depuis 3 ans. Il s'agit d'une organisation reconnue d'utilité publique, subventionnée à presque 100% par la province de l'Ontario. Les 5 collaborateurs du centre (architectes, ergonome, secrétaire) élaborent des bases techniques, donnent des consultations à des particuliers et à des organismes publics, rédigent des expertises. Ils ont aussi contribué à la révision de la loi sur la construction de la province de l'Ontario. Dans cette province qui compte environ 6 millions d'habitants, le centre est en train de constituer un réseau de contact entre les architectes-conseils. Ses collaborateurs sont invités de temps à autre à donner des conférences. Le centre intervient également dans le domaine des relations publiques - il publie notamment tous les 2 mois dans une revue pour personnes handicapées. Enfin, il entretient des rapports avec des personnes et services s'occupant de la supression des barrières architecturales dans d'autres régions du Canada.
- A Montréal j'ai eu une intéressante conversation avec Pierre Richard. Architecte indépendant, il donne des consultations ayant principalement pour objet l'adaptation d'appartements et de maisons. Ces aménagements, tout comme les consultations, sont totalement couverts par les assurances R.C., accidents et invalidité. P. Richard a participé à la réalisation de brochures renfermant des bases techniques et est sollicité occasionnellement pour des conférences. En tant qu'usager de fauteuil roulant, il a fondé avec d'autres personnes le groupe LOGIQUE. Il s'agit d'un groupe de pression qui tente d'obtenir des améliorations de la situation des personnes handicapées.
- A Montréal, également, j'ai téléphoné a Patricia Falta qui enseigne le design au département d'architecture de l'université. Utilisatrice de fauteuil roulant, elle essaie de traiter concrètement dans ses cours le sujet de la suppression

./.

des barrières architecturales. Aux universités canadiennes il n'existe pas de programme fixe pour l'enseignement de l'architecture adaptée. La décision d'aborder ce sujet dépend, là-bas aussi, de l'initiative des professeurs. Selon Madame Falta, un bon design doit commencer par garantir l'accessibilité de tous les bâtiments et aménagements.

- Pamela Cluff se consacre depuis 20 ans à la construction adaptée aux personnes handicapées et âgées. Elle exerce comme conseillère privée et a également beaucoup publié. Elle participe aussi à des recherches, exécute des expertises et reçoit des mandats d'étude et de travail (commentaires de la loi sur la construction, rédaction de directives pour les gares, listes de contrôle, etc.). On s'adresse aussi à elle pour donner des conférences. Elle gère un bureau d'architecture avec son mari à Toronto. Ce bureau projette et construit notamment des homes - ce qui permet de comparer théorie et pratique. P. Cluff s'intéresse de plus en plus au choix des couleurs et des matériaux à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Son principal souci est d'aménager l'environnement en fonction des personnes handicapées sensorielles. Dans le domaine du logement, j'ai constaté que notre idéologie du logement adaptable se trouvait entièrement confirmée. Le Canada suit en effet la même ligne que nous. Il y faudra cependant convaincre les responsables de la construction (le plus souvent, des promoteurs privés) de bâtir les logements de telle façon qu'on puisse les adapter à peu de frais.

Pour conclure, je voudrais remercier ici toutes les personnes grâce à qui j'ai pu établir tant de précieux contacts. J'exprime tout particulièrement ma gratitude à mon hôte canadien de Toronto, Fergus Coyle, dont l'appartement m'a quasiment servi de central téléphonique.

Zurich, le 25 octobre 1987 Susanne Kreis

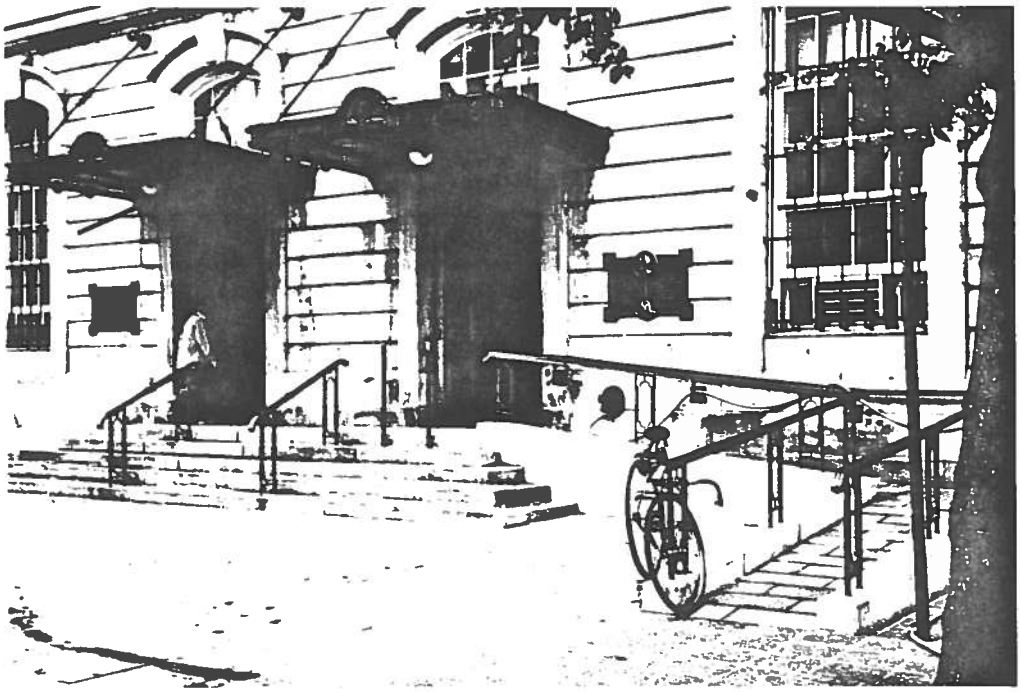

./.

NOUVEAUX PRODUITS

La plus grande exposition mondiale dans le secteur de la réadaptation se tient tous les 2 ans, dans l'enceinte de la foire de Düsseldorf. La REHA 87 a eu lieu cette année à la fin du mois de septembre. Pour le moment, elle ne renferme encore aucun stand consacré à la construction adaptée proprement dite. Certains produits et moyens auxiliaires exposés peuvent cependant présenter un réel intérêt du point de vue architectural, notamment en ce qui concerne la recherche de solutions individuelles. Vous trouverez ci-dessous une brève description de deux d'entre eux.

Placards supérieurs de cuisine, à réglage télescopique

Les éléments de cuisine à hauteur réglable existent sur le marché depuis déjà quelque temps. A la REHA a été présenté un nouveau système permettant de régler la position des placards supérieurs en hauteur et en profondeur. Pour atteindre les objets, la personne assise ne doit donc plus se pencher au-dessus du placard inférieur. Le placard supérieur vient en quelque sorte à sa rencontre.

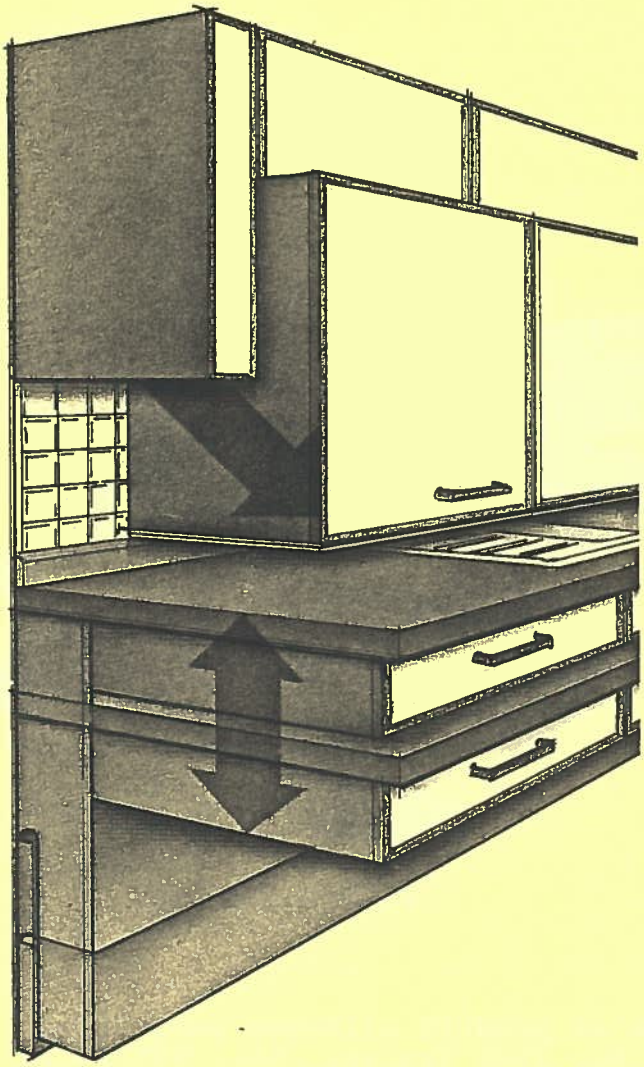

Fabrication du
"System Apfelbaum"
en Suisse:

Erhard Hanke
Schreinerei
Grabenackerstrasse
6321 Steinhausen
Tél. 042/41 10 72

./.

Aide technique pour le transfert dans la baignoire

La plupart des soulève-malades mobiles ne peuvent être utilisés pour transférer une personne handicapée dans la baignoire. En effet, dans les logements courants, les baignoires sont murées et il est impossible d'engager le soulève-malade sous l'appareil sanitaire. L'inventeur du soulève-malade "Omnilift" a cherché à ce problème une solution ne nécessitant pas d'aménagement architectural complexe.
Il s'agit d'un soulève-malade pouvant être ancré dans le sol par deux vis. Pour l'utiliser, il suffit d'installer deux douilles à pas de vis dans le sol devant la baignoire. Le chassis du soulève-malade peut y être fixé par simple vissage. Il est alors facile de transférer la personne dans la baignoire en faisant subir au bras pivotant une rotation de 180°. La fixation du châssis empêche le soulève-malade de basculer. Il est beaucoup plus simple d'installer deux douilles dans le sol que d'aménager un vide sous une baignoire.

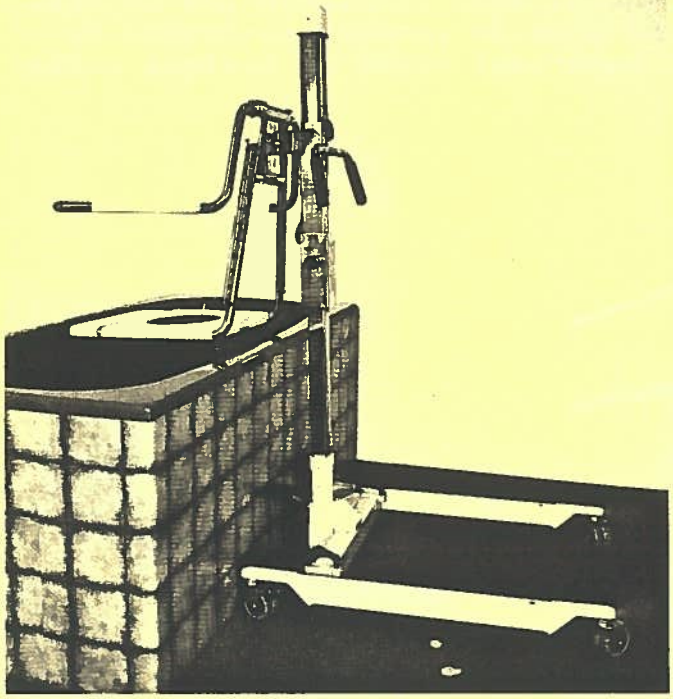

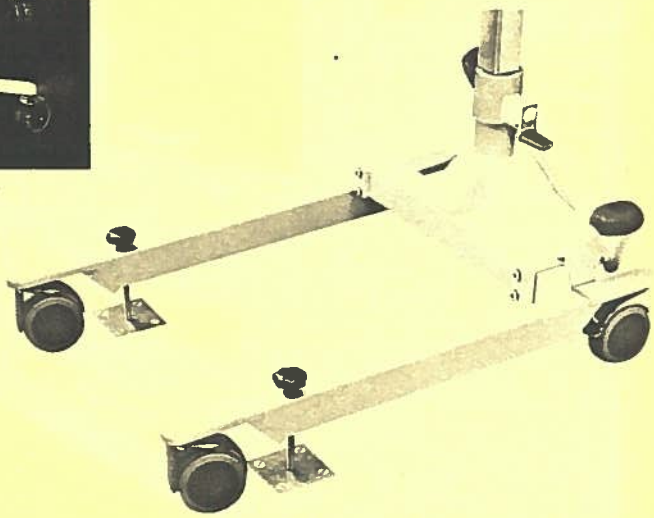

Fixation au sol

Représentation du fabricant de ce produit allemand en Suisse:
medExim SA, Solothurnstrasse 180, 2540 Granges, tél. 065/55 22 37.

Nouvelles publications

Offrir un meilleur service - une question d'aménagement et d'accueil: tel est le titre d'une brochure de 82 pages, agrémentée d'illustrations "impertinentes". L'ouvrage traite des moyens de permettre aux personnes handicapées l'accès et l'utilisation des restaurants, hôtels et locaux destinés aux activités culturelles et aux divertissements. Il est publié par Kéroul, l'Association de développement touristique pour les personnes handicapées du Québec. Commandes à l'adresse suivante: 4545, av. Pierre de Coubertin, C.P. 1000, Succursale M, Montréal P.Q. H1V 3R2, Canada.

(N'existe qu'en français)

extrait: page 13

Rampes et escaliers extérieurs

Faciliter l'accès des clients **1**

Les personnes qui utilisent une canne préfèrent souvent emprunter l'escalier ; si ce dernier comporte plus de trois marches, une main courante des deux côtés est nécessaire.

Les personne aveugles seront prévenues de la présence d'un escalier au moyen d'un changement dans la texture du matériau au sol, au haut des marches.

Solidement fixée, la main courante d'un escalier est ininterrompue, même sur un palier ; les extrémités de celle-ci, au haut et au bas de l'escalier, sont courbées vers le bas ou vers le mur pour plus de sécurité. La main courante recommandée est de forme arrondie, la main pouvant facilement l'agripper.

S'il se trouve un escalier comportant plus de dix marches, l'aménagement de paliers permettrait aux gens de se reposer un peu. L'escalier à plusieurs volées est préférable à un escalier en ligne droite car il est plus fonctionnel.

Une personne aveugle ou semi-voyante qui arrive au bas d'un escalier détecte celui-ci lorsque sa canne heurte la première marche. Toutefois, au haut de l'escalier, c'est une bande texturée qui avertira la personne de la proximité de l'obstacle.

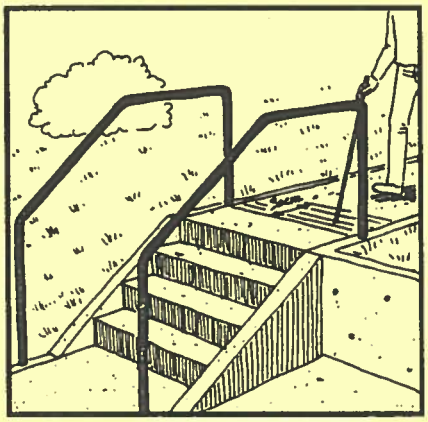

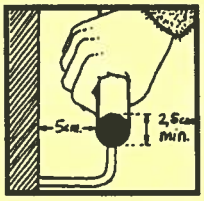

Il est beaucoup plus facile d'agripper une main courante de forme arrondie.

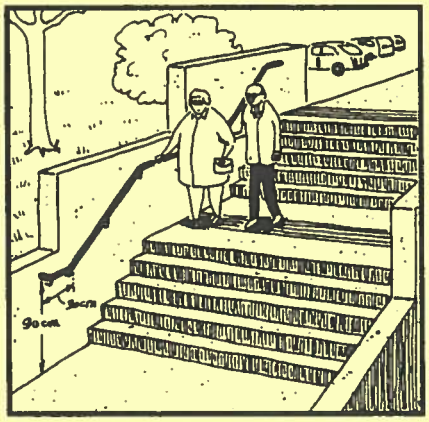

Il est moins rebutant de gravir des volées de marches séparées par des paliers.

13

./.

Nous signalons la parution de l'ouvrage suivant: Source Book - Architectural Guidelines for Barrier-Free Design, publié par le "Barrier-Free Design Center", 150 Eglinton Ave. East, Suite 400, Toronto Ont. M4P 1E8, Canada. Ce dossier de 102 pages, présenté dans un classeur à anneaux, se divise en 9 chapitres. Il renferme des informations de base concernant la conception des aménagements extérieurs, dispositifs permettant franchir les différences de niveau, entrées et sorties, portes et couloirs, salles de bains, cuisines, salles de séjour et chambres à coucher, buanderies. Les différents chapitres sont complétés par des illustrations claires.

(Existe uniquement en anglais)

extrait: page 62

THE BATHROOM

WHEELCHAIR USER

SHOWERING

- If the client desires to bring a shower chair or commode into the shower stall, the stall must be at least 3'0" by 5'0" (915 mm by 1525 mm).
- In any case the stall should be curbless (see p. 63).
- If the client will wheel right into the stall, determine whether grab bars and/or a folding seat will be necessary.
- A small shower-necessitates a transfer, so provide grab bars at heights suited to the client.
- Consider installing a hand-held shower head with a flexible hose mounted on a vertical track.
- Impaired hand function: provide a single lever and a mixing-type faucet.
- For safety, provide pressure compensation valves and/or thermostatic controls.

FOLD DOWN SEAT

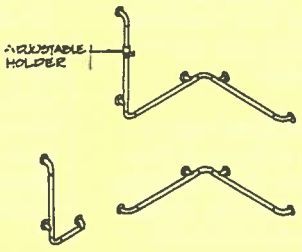

GRAB BAR CONFIGURATIONS

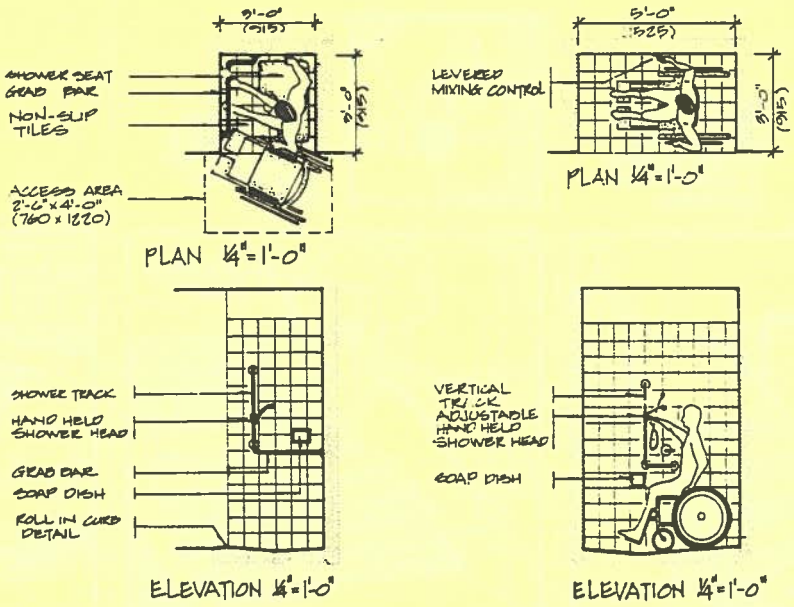

62